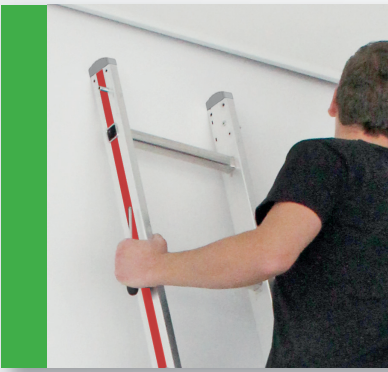
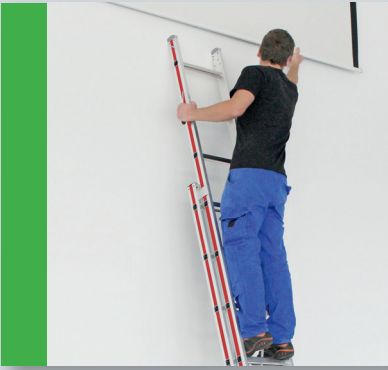
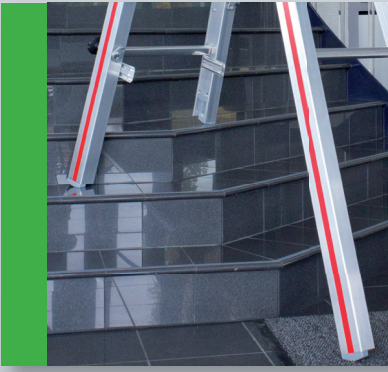


VOUS SENTEZ-VOUS VRAIMENT EN SÉCURITÉ ?

Quelques conseils Hymer pour un usage des échelles en toute sécurité.

**IMPORTANT : procéder à une inspection visuelle de l'échelle avant chaque utilisation !
Des échelles endommagées doivent être réparées ou remplacées !**

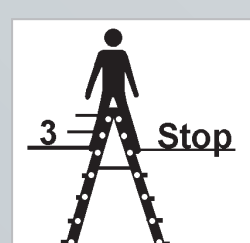


 Travailler sur des supports présentant des irrégularités est très dangereux.	→	 Veillez à ce que l'échelle soit posée sur un support stable, de sorte qu'elle ne bouge pas.
 Les échelles simples ne doivent pas être posées contre des appuis peu stables, comme par exemple des barres métalliques. Cela ne garantit pas une stabilité suffisante.	→	 Assurez-vous avant de monter que l'échelle repose avec ses deux montants de manière stable sur une surface plane.
 Si l'angle d'inclinaison est trop plat, l'échelle peut facilement dérapier.	→	 Vérifiez, à l'aide de la « méthode du coude », si l'échelle est bien posée dans le bon angle.
 Si l'échelle double n'est pas posée avec le bon angle, elle est instable.	→	 Assurez-vous avant de monter sur l'échelle que la protection contre l'écartement est bien complètement tendue.
 Il est dangereux de porter des chaussures peu sûres. Potentiel de dérapage !	→	 Porter plutôt des chaussures stables et fermées pour ainsi augmenter la sécurité et le confort lors du travail.
 Si les deux mains sont occupées, il n'est plus possible de se tenir correctement.	→	 Il est préférable d'utiliser le porte-outils de l'échelle ou une ceinture à outils pour pouvoir se tenir correctement.
 Ne jamais se pencher sur le côté pendant qu'on travaille sur l'échelle. L'échelle pourrait basculer.	→	 Appliquer la méthode à trois points : toujours toucher l'échelle avec les deux mains et un pied ou une main et les deux pieds.
 Il est dangereux d'utiliser une échelle double sur des escaliers ou des marches, cela conduit facilement à des accidents.	→	 Pour les travaux sur un escalier, il faut absolument utiliser une échelle double spéciale pour escaliers.

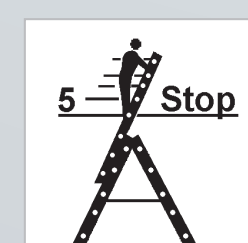
Toujours respecter la dernière marche ou le dernier échelon autorisé :



Echelles simples :
au maximum jusqu'à la **quatrième marche/échelon** depuis le haut



Echelles doubles :
au maximum jusqu'à la **troisième marche/échelon** depuis le haut



Echelles transformables « échelle double avec plan encliquetable » au maximum jusqu'à la **cinquième marche/échelon** depuis le haut